



PREFECTURE DE LA CORREZE

Commune de Noailhac

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N^o 2006-01-0097

du 25 janvier 2006

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

- **approuvé**

date **9 août 2005**

aléa **Mouvement de terrain**

Les documents de référence sont:

Consultable sur Internet : **non**

le règlement du P.P.R. Mouvement de terrain

la carte de zonage réglementaire du P.P.R. à l'échelle 1/5000ème

les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des 12 juin 1998 (inondations et coulées de boue) et 29 décembre 1999 (inondations, coulées de boue et mouvement de terrain)

ces documents sont consultables en mairie et à la préfecture (bureau DRLP3 ou SIACEDPC)

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPR t)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont:

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité

zone Ia

zone Ib

zone II zone III

non

Pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

cartographie indicative du zonage réglementaire du P.P.R. Mouvement de terrain, à l'échelle 1/25000ème